

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
05/02/2020	05/02/2020	2020-ARA-KKP-2437

1. Intitulé du projet

Construction d'une cuve de collecte du ruissellement agricole sous le chemin du Lay, sur la commune de Genay et création de micro-barrages dans les zones d'érosion

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Non concerné	L'axe d'écoulement n'est pas un cours d'eau : non concerné par la rubrique n°10 Les aménagements ne relèvent pas de projets d'hydraulique agricole : non concerné par la rubrique n°16 Les aménagements ne constituent pas des barrages ou autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker au sens de la rubrique n°21 Le projet n'est pas concerné par les rubriques n°39, 45 ni 47

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création, en zone naturelle, d'ouvrages permettant de ralentir les inondations par ruissellement, favoriser la décantation des boues et diriger les eaux collectées vers un ouvrage de rétention déjà construit en zone urbaine (bassin de rétention enterré de Poste Rancé).

La présente demande concerne uniquement les phases 1 et 2 (voir §4.3.1) pour création de la cuve de collecte et d'une première série-test de micro-barrages. Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau ni à étude d'impact au sens des rubriques R122-2 du code de l'Environnement. Néanmoins, la présente demande d'évaluation au cas par cas est déposée auprès des services de l'État.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas sera opérée si besoin, après la phase 3 (période d'observation) et avant réalisation de la phase 4 (construction du déboureur, le cas échéant).

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à un objectif d'intérêt général visant à protéger le centre-ville de Genay contre les ruissellements d'origine agricole provenant du talweg du Lay, occasionnant de nombreux dégâts en domaines public et privé, ainsi que des coûts d'entretien et de réhabilitation importants (14 arrêtés de catastrophe naturelle).

Compte-tenu de l'emprise nécessaire des ouvrages à créer, de la configuration du site et des impératifs hydrauliques, de l'encombrement du sol en zone urbaine, la seule solution consiste à implanter les ouvrages en zone naturelle.

L'ouvrage hydraulique initialement prévu (débourbeur situé en zone EBC) a fait l'objet d'une mise en compatibilité du PLU en 2017. La MRAE consultée préalablement, a rendu un avis favorable, jugeant la mise en conformité du PLU non soumise à étude environnementale, en raison de la faible ampleur du projet (en zone EBC inférieure à 0.1 ha dans un secteur hors protections réglementaires environnementales et hors zonage d'inventaire appelant à la vigilance du point de vue de l'environnement). Toutefois l'ouvrage n'a pas été réalisé en raison des fortes contraintes foncières, techniques et réglementaires du projet. Par ailleurs, la conception de l'ouvrage a été réétudiée et optimisée au regard de l'urbanisme, de la performance hydraulique attendue et son intégration environnementale et paysagère. Les équipements ont aussi été rationalisés : la programmation du déboureur est différée, l'ouvrage étant substitué par une cuve de collecte plus petite, plus facile à implanter (acquisitions foncières en cours), sans incidence environnementales et paysagère (sous le chemin hors zone EBC ni EVV), avec une meilleure maîtrise des délais

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés seront réalisés en 4 phases :

- phase 1 (printemps 2020, durée maximum 6 semaines) : travaux de construction de la cuve de collecte sous le chemin du Lay à proximité de la rue du Château, avec connexion sur la conduite d'alimentation du bassin de rétention existant situé à l'aval (place de Poste Rancé). Acquisition foncières à l'amiable en cours. Fermeture temporaire du chemin en phase travaux avec information préalable des propriétaires des terrains forestiers desservis et des riverains. Coordination avec l'agriculteur de la parcelle exploitée à proximité de l'entrée du chemin

La zone de chantier sera interdite au public en journée. L'accès au chemin sera possible comme actuellement pour les piétons et VTT, en-dehors des horaires de chantier. L'entreprise sécurisera le chantier avant le départ en fin de journée et pour le week-end afin de garantir un passage sécurisé.

- phase 2 (automne 2020, durée 1 mois par les Brigades Vertes) : travaux de création de micro-barrages sur les zones d'érosion prioritaires du chemin du Lay (zones test). Implantation sur terrains privés avec conventions d'occupation à l'amiable, complétées le cas échéant par une servitude de passage pour conservation du patrimoine. Les travaux ne modifieront pas les conditions d'accès dans le chemin pour les piétons et VTT.

- phase 3 (plusieurs années) : phase d'observation et création de micro-barrages sur les zones d'érosion secondaires du chemin du Lay

- phase 4 : le cas échéant, création complémentaire de micro-barrages en zones d'érosion du chemin du Lay et travaux de construction d'un bassin déboureur au débouché du chemin du Lay, intercalé entre les micro-barrages et la cuve de collecte

Voir phasage détaillé des opérations en annexe 7

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La future exploitation des ouvrages hydrauliques sera réalisée par le service exploitation de la Direction Adjointe de l'eau de la Métropole de Lyon. Elle consistera essentiellement à une inspection visuelle régulière. Des opérations d'hydrocurage auront lieu après les épisodes d'inondation. Les interventions seront réalisées par camion hydrocureur stationné en bordure de route, et dureront entre 1 à 3 jours.

L'exploitation des micro-barrages dans le chemin sera assurée par la commune.

Le chemin sera accessible dans les mêmes conditions qu'actuellement pour permettre le passage des randonneurs et des propriétaires des parcelles forestières desservies.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est déposée début 2020 (DDT) au titre de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, hors gestion des eaux pluviales urbaines (implantation et entretien) et de défense contre les inondations (entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection contre le ruissellement agricole

- Le cas échéant, après une phase d'observation, la réalisation du débourbeur sera réétudiée. L'ouvrage serait dans ce cas implanté sur une parcelle privée dans une zone d'emplacement réservé aux équipements publics, prévu dans le PLU-H, pour création d'un ouvrage hydraulique. Acquisition du terrain à l'amiable, voire DUP si nécessaire.

Si besoin une nouvelle DIG sera alors nécessaire, couplée à la DUP le cas échéant (procédure conjointe)

Voir annexe 7

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Phase 1 - Cuve de collecte : au maximum 40 m (L) x 2 m (l) x 2 m (h)	36 à 120 m ³
Phase 2 - Micro-barrages : environ 10 à 20 ouvrages de largeur unitaire moyenne 1.54 m	Environ 15 m à 30 m cumulés
Phase 3 - Micro-barrages : au maximum 84 ouvrages (dont phase 2) de largeur unitaire moy. 1.54 m	Max. 130 m cumulés (dont phase 2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Genay : chemin du Lay,
à l'Est de la rue du Château

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 ° 85 ' 45 " 84 Lat. 45 ° 89 ' 80 " 35

Point d'arrivée :

Long. 4 ° 84 ' 38 " 01 Lat. 45 ° 89 ' 74 " 75

Communes traversées :

Commune de Genay

Point de départ (microbarrages) => X: 1843949 ; Y: 5190368

Point d'arrivée (microbarrages) => X: 1843166 ; Y: 5190248

Point départ (cuve de collecte) => X: 1843099 ; Y: 5190272

Point d'arrivée (cuve de collecte) => X: 1843063 ; Y: 5190267

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Travaux en lien avec l'aménagement du secteur Poste Rancé, ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact déposée en avril 2013, au sens de la rubrique Catégorie 6d (infrastructures routières, toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km). Le bassin enterré de rétention des eaux pluviales de Poste Rancé, destiné à gérer le ruissellement de voirie et le ruissellement agricole intercepté (selon les instructions de la loi sur l'eau), a été réalisé dans le cadre de cette opération.

Le projet n'a pas été soumis à étude d'impact (décision A08213P0389 du 06/05/13).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement sur le territoire de la Métropole de Lyon approuvé par délibération n° 2018-2571 du Conseil du 22 janvier 2018 Le projet est situé hors périmètre à risques
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon - secteur Rhône amont Approuvé par arrêté préfectoral n°2006-6103 Le projet est situé hors zones à risques PPRT approuvé par arrêté préfectoral n°2014190-0001 Le projet est situé hors zones à risques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé hors site inscrit, à proximité d'un périmètre AC1 - monument historique inscrit (13 place de Verdun, Voûte de l'ancien Fortin)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans une zone Natura 2000. La plus proche, éloignée d'environ 5 kilomètres à l'Est, est celle de la Dombes qui est à la fois en ZSC (Zone Spéciale de Conservation FR8201635) et en ZPS (Zone de Protection Spéciale FR8212016).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de terrassements (35 à 120 m ³ pour la cuve de collecte) seront évacués. Les sols étant sensibles à l'eau, leur réutilisation sur un autre chantier impliquera un mouvement de terre en situation météorologique favorable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si nécessaire, des matériaux d'apports de type GNT de classe D2 à D3, seront amenés sur site pour assurer la compacité du remblai Volume estimé entre 10 et 45 m ³ Utilisation préférentielle de matériaux locaux pour création des micro-barrages (bois)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation d'une étude environnementale (annexe 8a) afin d'évaluer les enjeux Le projet prévoit d'éviter les secteurs à enjeux écologiques en phase de conception. Toutes les mesures nécessaires seront également prises en phase chantier pour éviter la dégradation du milieu naturel : période d'intervention, modalité technique, accès. Ainsi, l'incidence du projet est jugée négligeable (annexe 8b)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de remettre en cause l'état de conservation des habitats et des espèces (et leurs habitats) ayant justifié la désignation des sites Natura 2000, ni les objectifs de conservation définis dans les documents d'objectifs (absences d'incidences). Voir annexe 8

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise insignifiante sur les espaces naturels, les ouvrages étant positionnés : - Cuve : sous chemin en terre N1 bordé de boisement EBC avec reconstitution du sol (20 à 60 m ²). Acquisition du terrain en cours par Grand Lyon pour conservation de l'alignement d'arbres (maîtrise de la conservation paysagère et de l'habitat). Positionnement visant à préserver au mieux le système racinaire - Microbarrages dans zones d'érosion du chemin en terre, sans incidence sur les arbres
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ruissellement agricole d'eau boueuse lors de pluies intenses justifiant les aménagements à créer. Zone de risque mouvement de terrain (PLU-H) : micro-barrages situés en zone de prévention. Toutefois l'étude géotechnique mentionne l'absence de mouvement de terrains Les techniques de réalisation des travaux s'appuieront sur les résultats de l'étude géotechnique
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux pour l'approvisionnement des matériaux et l'amenée et le replis des engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux, toutefois limitée (terrassement en sol meuble). Absence d'équipements électromécaniques. Exceptionnellement (statistiquement moins d'une fois par an) lors des opérations de curage par camion hydrocureur (110 dB), après les épisodes de pluies intenses avec des coulées de boues. Toutefois ces interventions protégeront les voiries et réduiront les opérations de nettoyage

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Conception et procédure d'exploitation adaptées permettant de limiter le temps de séjour de l'eau dans la cuve (inférieur à 72h) avec une vidange complète conformément aux préconisations du Grand Lyon : cela garantit l'absence de développement de moustiques et de mauvaises odeurs</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les techniques de terrassement seront adaptées pour éviter tout phénomène de vibration, la zone d'aménagement étant située à proximité d'une zone de monument historique</p> <p>Études de vibration à prévoir le cas échéant</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux boueuses captées seront dirigées vers le bassin enterré existant de Poste Rancé (gestion des eaux de ruissellement de voirie et du bassin versant intercepté). Cet ouvrage aura une fonction de régulation du débit et de rejet maîtrisé dans le réseau d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La production de boues agricoles fera l'objet d'un hydrocurage par une entreprise spécialisée, puis évacuation et traitement adapté à la nature des boues extraites (origine agricole)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé dans un environnement paysager naturel et à proximité du périmètre d'un site inscrit. La réalisation de la cuve sous le chemin existant n'aura aucune incidence paysagère et préservera les sites actuels La création des micro-barrages aura une incidence paysagère local insignifiante en sous-bois (utilisation de matériaux naturels type bois parfaitement intégrés dans la séquence paysagère)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation et le dimensionnement des ouvrages tiennent compte du maintien des accès dans le chemin pour assurer la desserte des parcelles (exploitation du bois à usage privé) et du cheminement (piétons et vélos). La cuve sera enterrée et permettra le maintien actuel des accès piétons, vélo et véhicules légers (pour ces derniers accès actuel uniquement à la partie aval du chemin). Les micro-barrages aménagés dans les griffes d'érosion maintiendront les accès latéralement pour les piétons et vélos (accès impraticable pour les véhicules légers).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une étude environnementale a été réalisée (annexe 8a et 8b) afin d'identifier la sensibilité du site et les mesures Evitement-Réduction-Compensation à déployer. La stratégie d'aménagement retenue est la moins impactante sur le milieu. Le projet de cuve a été adapté dans sa conception et travaux pour éviter et réduire au minimum l'incidence sur le milieu naturel : implantation à proximité de la zone urbanisée, sous le chemin existant, surface au sol réduite, intégration paysagère (cuve enterrée), évitement des zones EBC et EVV, achat de la bande d'arbres en alignement du chemin (maîtrise de la continuité écologique par le Grand Lyon au droit des aménagements), absence d'abattage (simple élagage très localement), travaux en retrait des fûts pour limiter l'incidence sur le système racinaire (suivi travaux par service Arbres et Paysages du Grand Lyon, avec taille adaptée si sectionnement de racines maîtresses). Préservation des stations de flore remarquable / protégée (balisage, sensibilisation entreprises). Absence de micro-barrages dans les zones colonisées par la Renouée de Bohême afin d'éviter toute propagation. Création de micro-habitats pour la faune en lisière de bois (branches élaguées, déchets de taille). Création de pans inclinés dans la cuve (contre la noyade de micro-faune) Adaptation de la période de travaux (début d'été) pour éviter d'impacter la faune en période de reproduction ou d'hivernage. Mesures de prévention des pollutions en phase travaux. Passage d'un écologue avant et pendant le chantier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Emprise faible (au maximum 60 m² pour la cuve 130 ml discontinus pour les micro-barrages). Maintien de la fonction paysagère (ouvrage enterré sous le chemin), écologique (absence abattage arbre) et maintien des accès du site. Préservation du foncier en zones N1 et EBC-EVV. Rationalisation des ouvrages permettant d'adapter les objectifs de maîtrise des ruissellement avec les besoins des riverains (maintien du foncier, gestion des nuisances et préservation des accès). Engagement d'une étude environnementale en 2018 pour prendre en compte les caractéristiques environnementales du site en phase conception et réalisation des ouvrages (écologie de chantier). Les mesures ERC adaptées au projet sont proposées. Les aménagements ne sont pas concernés par les rubriques de l'article R122-2 du code de l'environnement. C'est à ce titre qu'une dispense d'évaluation environnementale est envisageable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Phasage des aménagements -> §4.3.1- Description des aménagements dans sa phase travaux -> §4.4 - Procédures administratives d'autorisation
Annexe 8a - Étude environnementale Annexe 8b - Note Impacts et mesures -> §6.1- Caractéristiques de l'impact du projet, milieu naturel -> §6.4 - Caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon le, 30/01/2020

Philippe GILLES

Signature

